

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 24 novembre 1848.

RÉVOLUTION A ROME.

Il vient d'éclater à Rome une révolution ministérielle dont le meurtre de M. Rossi a été le signal, ou du moins avec lequel il a singulièrement coïncidé.

L'ancien professeur au collège de France, dont l'admission avait soulevé une si vive opposition basée en apparence sur sa qualité d'étranger et en réalité sur ses opinions politiques, avait quitté la France. Connu du pape avec lequel il avait négocié au nom du gouvernement de Louis-Philippe l'affaire des jésuites, véritable mystification assez bien conduite pour tromper le pays, M. Rossi avait été dernièrement appelé à la tête du ministère romain.

Les hommes d'avenir, les partisans de l'émancipation italienne eurent bientôt s'apercevoir que la politique du nouveau ministre, égoïste et anti-nationale, était loin de répondre aux vœux du peuple. Cependant la session de la chambre des députés allait s'ouvrir, une sourde fermentation régnait dans Rome; M. Rossi avait fait venir des troupes à la hâte, les Suisses avaient reçu une consigne sévère, le nombre des carabiniers avait été augmenté, on leur avait préparé de nouvelles casernes, on passait de fréquentes revues, comme si on était à la veille d'une insurrection.

Le ministre avait-il bien jugé la situation? Le peuple, en voyant ces dispositions, a-t-il redouté un coup d'état, et ces préparatifs ont-ils eu pour résultat de faire éclater le mouvement qu'ils devaient prévenir ou réprimer? C'est là ce qu'il est encore impossible d'établir.

Le 14, M. Rossi passait une dernière revue des carabiniers qui paraissaient mécontents des fatigues qu'il leur imposait; le soir, il tombait sous le poignard d'un assassin, et il ne se trouvait auprès de lui ni un vengeur, ni un homme disposé à arrêter le meurtrier. Le même soir, le peuple parcourait le Corso avec des torches et des bannières en chantant : « Bénie soit la main qui a frappé le tyran ! » en compagnie des carabiniers qui la veille avaient été appelés pour faire feu sur lui.

Le parti de la camarilla était dans l'abattement le plus complet.

Le 15, vers onze heures du matin, toute la garde civique, les troupes de ligne, les carabiniers et la foule étaient réunis sur la place del Popolo. A midi environ, 50,000 personnes marchèrent vers la chambre des députés afin d'inviter ceux-ci à demander au pape un ministère démocratique et d'autres concessions voulues par le peuple et indiquées dans le programme suivant :

Proclamation du principe de la NATIONALITÉ ITALIENNE.
Convocation d'une CONSTITUANTE et adoption du projet de LA LOI FÉDÉRATIVE.

Accomplissement des délibérations du conseil des députés en ce qui se rapporte à la GUERRE DE L'INDÉPENDANCE.

Adoption entière du PROGRAMME DE MAMIANI du 5 juin.

Le ministère désigné par le peuple se composait ainsi :

Mamiani, Sterbini, Campello, Salliceti, Fusconi, Lunati, Sereni.

Commandant-général des carabiniers : Galletti.

Les députés, au milieu de tout ce cortège, se rendirent auprès du pape qui leur fit dire par le cardinal Soglia qu'il réfléchirait. Le peuple, que cette réponse ne satisfaisait pas, insista pour que les députés parlèrent au pape lui-même et que celui-ci donnât une réponse précise. La réponse du pape, rapportée par l'avocat Galletti, fut qu'il ne voulait rien accorder

de ce que le peuple demandait, n'entendant pas se laisser imposer des conditions.

Cependant les Suisses préposés à la garde du palais pontifical commencèrent à faire résistance contre le peuple qui désarma les sentinelles; ils s'enfermèrent, menaçant de faire feu sur le peuple et sur la troupe qui était rangée en bataille devant le palais, mais sans armes. Alors l'exaspération fut au comble; il était question d'apporter des échelles pour prendre le palais d'assaut, on menaçait de mettre le feu à une de ses portes. C'est alors que les Suisses commencèrent à faire feu; aussitôt le cri *Aux armes!* s'éleva de tous côtés.

A trois heures, on battit la générale; toute la troupe et la garde civique prirent les armes. Les premiers pelotons de garde civique qui furent réunis s'emparèrent de tous les postes avancés autour du palais Quirinal et de la tour de San-Carlino, soutenant jusqu'à cinq heures une légère fusillade contre les Suisses qui se tenaient toujours renfermés.

A six heures, le Quirinal était assiégé de tous les côtés; six mille hommes de troupes de ligne de toutes armes et de garde civique étaient en bataille devant le palais, les canons pointés contre la principale porte, disposant des chars pour faire des barricades, des échelles, des cordes, des agrès.

Une députation se rendit alors auprès du pape, lui portant un ultimatum qui lui donnait une heure pour céder aux vœux du peuple, menaçant, en cas de refus, de prendre le palais d'assaut, de faire main basse sur tout ce qui s'y trouverait, *excepté sur le pape*.

Le pape comprit alors que toute résistance était inutile; il fit appeler l'avocat Galletti et nomma le nouveau ministère :

Affaires étrangères, Mamiani.

Intérieur et police, Galletti.

Finances, Lunati.

Commerce et travaux publics, Sterbini.

Guerre, Campello.

Instruction publique et présidence, l'abbé Rosmini.

Grâces et justice, Sereni.

Pour le reste, le pape s'en remettait entièrement à ce que ferait le conseil des députés.

Ce ministère est, à deux noms près, celui qui avait été désigné par le peuple.

Dans la lutte, le secrétaire du pape, Palma, a été tué par une balle qui l'a frappé au front. Quelques Suisses ont été également atteints. Du côté du peuple, un dragon, un tambour, deux gardes civiques ont été frappés. L'extérieur du palais est criblé de balles, mais peu portaient parce que les Suisses étaient abrités derrière les murs, les civiques derrière les barricades et les colonnes.

Toute la troupe de ligne a pris parti pour le peuple; le colonel Roverel et Tittoni dirigeaient l'assaut du palais. Les artilleurs avaient pointé leurs pièces qui devaient enfoncer les portes du palais.

Voilà une révolution promptement accomplie. La politique de Rome sera plus nette, plus franche; le peuple ne se verra plus disputer ses conquêtes, c'est beaucoup sans doute. Si une insurrection éclatait en Italie, Rome pourrait la secourir ouvertement; mais, dans la situation où sont les choses, l'Italie ne nous paraît pas pouvoir s'affranchir elle-même; ou pacifiquement, ou par la voie des armes, c'est de la France que doit lui venir la liberté.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 22 novembre.

A peine arrivé à Paris, j'ai voulu savoir si tout ce qu'on di-

sait à Lyon sur la situation de la capitale était vrai, si l'inquiétude y régnait, si Caussidière et Louis Blanc s'y promenaient au su et vu du gouvernement qui n'osait ordonner leur arrestation.

J'ai puisé mes renseignements à des sources différentes. Toutes les personnes interrogées m'ont déclaré que cette inquiétude si grave n'existait pas, que la population avait accueilli franchement les fêtes qui lui avaient été offertes, et qu'elle s'y était montrée joyeuse. Quant aux citoyens Louis Blanc et Caussidière, quelques personnes soutiennent qu'ils sont en France, mais non à Paris, et que le gouvernement les fait vainement rechercher. Vous voyez qu'il y a loin de cela aux récits qu'on faisait à Lyon.

L'élection du président est toujours la question du moment, mais on ne l'envisage plus avec effroi; cela tient, je crois, à l'espérance qu'on a de voir le nom de Cavaignac sortir de l'urne électorale, et puis aussi à cette pensée vraie que Louis Bonaparte, pour trancher du Napoléon, devrait en avoir les qualités. Or, Louis Bonaparte paraît chaque jour plus débonnaire; il ne peut être qu'un instrument, et quelle est donc, de nos jours, la main assez puissante pour s'en armer et en frapper la République?

Une lutte intéressante pour le pays, mais dangereuse pour les combattants, va s'engager samedi. Le gant a été offert par Cavaignac et relevé par Garnier-Pagès au nom de la commission exécutive. A qui doit-on imputer la lenteur apportée à réprimer l'insurrection de juin? Pourquoi les premières barricades se sont-elles élevées sans résistance de la force armée? Telles sont les graves questions dont nous aurons enfin la solution.

Mais que ces débats n'inquiètent pas le pays, ils seront sans conséquence fâcheuse pour lui; ils lui seront même utiles, car ils l'éclaireront sur les hommes qui pendant quelques mois ont tenu ses destinées en leurs mains; il saura s'il doit confier à l'un d'entre eux le soin de son avenir, le soin du salut de la République. Ces débats, on le voit, seront presque un concours entre les candidats à la présidence. Les citoyens Cavaignac, Lamartine et Ledru-Rollin s'y mêleront, pourquoi Louis Bonaparte n'interviendrait-il pas? S'il a un mérite autre que celui d'être le neveu de son oncle, qu'il profite de l'occasion d'en faire preuve, jamais elle ne sera plus belle; qu'il fasse ressortir les fautes de ses rivaux, qu'il dise ce qu'il eût fait à leur place, ce qu'il ferait si la France lui confiait la mission glorieuse de veiller à son repos, à son avenir. Si Louis Bonaparte, en circonstance aussi grave, se tient immobile à son banc, s'il n'entre pas en lice, s'il refuse le combat, il devient coupable de désertion, il n'est plus candidat à la présidence, et ses partisans doivent porter leurs suffrages sur un plus digne.

Le citoyen Louis Bonaparte aime peu les assemblées délibérantes, je le cherche vainement sur les bancs; depuis huit jours, m'assure un de mes collègues, il ne paraît pas aux séances. Je comprends que très souvent elles n'offrent que fatigues et ennui. Aujourd'hui, par exemple, la lutte s'est engagée entre deux citoyens qui n'ont jamais brillé par la précision. M. de Gerdy et M. Sénard en sont venus aux gros mots à l'occasion de la nomination d'un inspecteur des établissements d'aliénés. M. de Gerdy disait : « Vous êtes de Rouen, monsieur Sénard, vous avez fait choix d'un médecin de Rouen pour des fonctions qu'on devrait donner au concours; c'est du népotisme. » M. Sénard a répondu, mais trop longuement. En vain l'Assemblée les interrompait l'un et l'autre, ils ne voulaient pas entendre. L'un

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 NOVEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

X.

UN COUP DE TÊTE.

Le couvent de Saint-Bruno, depuis le jour de la défaite de l'empereur, est resté fermé sous ses sombres massifs de mélèzes, et repose calme et silencieux dans son triomphe. C'est dans ces lieux où nous avons laissé prisonniers les plus fidèles sujets de Wenceslas qu'il nous faut maintenant revenir.

Les officiers du prince sont enfermés dans un corps de logis situé au fond de l'édifice religieux et adossé à la montagne qui le couronne. En face de cette aile de bâtiment, un pavillon séparé est occupé par les femmes de la suite de l'impératrice. Ces deux parties du monastère, momentanément érigées en prisons, sont garnies de grilles et de sentinelles.

Entre ces deux bâtiments règne un étroit verger qui longe d'un côté le pied de la montagne, où il est bordé par un mur à hauteur d'appui; de l'autre le cloître, dont il est séparé par un buisson d'arbustes fruitiers. L'automne a dépouillé les arbres du verger de leurs feuilles; cependant il reste encore à l'une des extrémités de l'enclos une ruche d'abeilles qui tournoie autour des branches dégarnies, où elles aspirent les derniers rayons du soleil et le suc des fruits tardifs de l'année encore attachés à leur tige.

Treize jours se sont écoulés depuis le combat singulier qui se termina par l'arrestation de l'empereur.

Il est nuit, et les brumes de novembre rendent l'obscurité complète. Déjà depuis long-temps la cloche du coucher a rappelé les

moins dans leurs cellules, et toutes les lumières se sont éteintes aux vitraux du monastère.

Un jeune homme, au mépris de cet ordre général de retraite, se promène en long et en large dans l'enceinte obscure du verger, avec des mouvements répétés d'agitation et d'impatience.

Dix heures viennent de sonner. Une fenêtre du pavillon habité par les dames d'honneur de l'impératrice s'ouvre sans bruit, et une forme blanche s'avance sur le balcon de pierre qui donne du côté de la montagne; avec la légèreté d'une ombre, elle s'élève sur la balustrade, se prend au rameau courbé d'un mélèze qui règne devant le pavillon et descend sur le mur d'appui du verger.

Le jeune homme qui errait dans les ombres s'élance de ce côté, monte sur un appui qui se trouve à moitié du mur, prend la figure aérienne dans ses bras et la dépose doucement sur le gazon, le tout avec une adresse et une rapidité qui montrent l'habitude de cette évolution.

— Vous êtes venu bien tard ce soir, Lénore, dit la voix émue et encore inquiète d'Edgard.

— Cela vous est facile à dire, à vous, monseigneur, qui êtes prisonnier pour la forme et n'avez un géolier que pour vous ouvrir la porte quand il vous plaît de sortir...

— C'est vrai.

— Mais moi qui suis enfermée par tant de grilles, de verroux, il me faut prendre le chemin de la fenêtre, qui est toujours un peu plus long.

— Et vous exposer!...

— Sans compter que la grande-maitresse nous fait rester près d'elle jusqu'à dix heures, parce que, fidèle au respect de sa souveraine, elle ne veut pas que nous nous endormions dans notre prison avant l'heure où notre pauvre princesse va se mettre au lit dans la sienne.

— C'est vrai, encore une fois!... mais en ne vous voyant pas ve-

nir, je crains toujours...

— Ah! mon Dieu! dit Lénore rappelée à la réflexion, il ne s'agit plus de craintes maintenant, mais de douleurs bien réelles.

— Vous me faites trembler!

— Voyons, vous m'avez écrit ce matin... que me disiez-vous?

— Ce que je vous disais, bon Dieu!... Vous n'avez donc pas trouvé ma lettre?

— Non... dites-moi vite... que renfermait-elle?

— Mais des nouvelles très importantes de ma correspondance avec l'empereur.

— Ah! mon Dieu!

— Ce bon gardien qui s'est pris de tendresse extrême pour moi, et son frère qui fait partie des gardes du château de Prague, où sont enfermés nos souverains, transmettent les lettres d'une manière très active. Depuis la nuit où je vous ai vue ici, j'ai écrit à son altesse Wenceslas, et j'ai reçu sa réponse.

— Vous avez fait part au prince de notre projet pour sa délivrance... mais de quelle manière?

— De la manière la plus explicite... Je lui ai exposé tout notre plan, tel que le voici. Nous évader tous deux un beau soir de ce couvent, arriver à Prague, conduire un bateau sur la rivière jusqu'à l'endroit où le pied des murs du château baigne dans la Maldaw, donner le signal sous les fenêtres de l'appartement de l'empereur, recevoir les princes descendus avec des échelles de corde dans nos barques, et voguer bravement au large et en liberté.

— Et l'empereur vous a répondu?...

— Il approuve notre dessein; il fixe la nuit de l'évasion, et choisit l'heure où le soldat qui nous est gagné monte la garde à sa porte.

— Eh bien! tout cela est renversé.

— O mon Dieu!...

— Vous me rapportiez ces dispositions?

— Ma lettre contenait une copie de celle que j'avais adressée à l'em-

professait très doctoralement; l'autre, avocat peu révérencieux, n'épargnait pas à son adversaire les sarcasmes trop vifs. Le professeur s'est fâché tout rouge. Mais l'Assemblée s'est empressée de mettre un terme à ce combat inepte, afin que le souvenir de Trissotin et de Vadius ne nous vint à l'esprit bien malgré nous.

Le débat s'est engagé ensuite sur les dépenses des musées. Le citoyen Charles Blanc, directeur des beaux-arts, qui parlait en qualité de commissaire, a su mériter la bienveillante attention de ses auditeurs.

J'ai dit que le citoyen Louis Bonaparte n'était pas dans la salle des séances, j'ai dit vrai; mais il n'en était pas loin. Je viens de le rencontrer dans un couloir en tête à tête avec M. Molé; il prête à ce dernier la plus grande attention. Dans un autre angle du couloir, son cousin Napoléon, fils de Jérôme, parle à deux représentants avec une grande animation, mais à voix très basse. Que disent-ils? Je l'ignore, mais je crois qu'ils s'occupent encore de l'éternelle question de la présidence.

D'autres groupes s'occupent d'interpellations à adresser au ministère sur l'emploi des fonds secrets. On arrête qu'elles ne seront faites qu'après les débats entre les membres de la commission exécutive et le général Cavaignac.

Aujourd'hui, le général Baraguay-d'Hilliers et le citoyen Goudchaux se sont battus en duel. L'un et l'autre se portent bien.

Il est bientôt cinq heures.

UN REPRÉSENTANT.

Le dernier numéro de la *Liberté de penser*, revue qui se publie à Paris, contient deux articles sur la candidature de M. Louis Bonaparte. Nous en extrayons quelques passages.

M. Louis Bonaparte promet de borner son ambition à la présidence de la République. Mais quelle est la valeur de sa parole? M. Jules Simon, représentant du peuple, s'explique nettement à cet égard :

« Vous avez dit à la tribune que vous n'aviez jamais donné à personne le droit de douter de votre parole. Mais on a écrit, on a répété que vous aviez donné au gouvernement de Juillet, en échange de votre liberté, une parole d'honneur que vous n'aviez pas tenue. Vous aviez juré de rester en Amérique; vous êtes revenu en Europe. Bien plus, vous êtes entré à main armée sur le territoire français. Si c'est une calomnie, confondez-la; si c'est une exagération, rectifiez-la; si c'est la vérité, retirez-vous. »

« Ces deux tentatives de Boulogne et de Strasbourg, quel en est le sens? Vous avez voulu par deux fois être empereur; c'est un passé peu rassurant pour nous. Pour réussir à Strasbourg et à Boulogne, vous n'aviez rien; car le zèle aventureux de deux ou trois amis, pour une telle entreprise, ce n'est rien. Vous marchiez à l'empire, sans hésiter, à travers la guerre civile. Si aujourd'hui, ne voulant pas plus de l'empire que nous n'en voulions alors, nous armons nous-mêmes le prétendant de Strasbourg et de Boulogne, sur ce seul fondement qu'il nous promet de ne plus vouloir, étant puissant, ce qu'il a voulu deux fois, étant impuissant, ne serons-nous pas les plus insensés des hommes? »

Puis M. Jules Simon fait le compte des scrutins importants où M. Louis Bonaparte s'est abstenu :

« Le 27 septembre, le lendemain de son admission comme représentant, sur la question des deux chambres. »

« Le 28 septembre et le 4 octobre, sur la question des incompatibilités. »

« Le 29 septembre et le 27 octobre, dans quatre scrutins relatifs au vote au chef-lieu de canton. »

« Le 2 et le 3 octobre, sur l'enseignement agricole. »

« Le 9, sur l'élection du président par le suffrage universel. »

« Le 11, sur la liberté de la presse. »

« Le 14 et le 18, sur le jury. »

« Le 16, sur le ministère Dufaure et Vivien. »

« Le 23, sur l'appel au peuple. »

« Le 2 novembre, sur l'amendement de M. Félix Pyat relatif au droit au travail. »

« En deux mois de législature, poursuit M. Simon, vous désertez dix-huit fois l'urne du scrutin! Je vous défie de trouver un de vos collègues qui, dans le même laps de temps, ait manqué dix-huit fois, que dis-je? ait manqué neuf fois à son devoir. Il n'y en a pas un, je l'affirme; et, s'il y en avait un, jamais les électeurs ne le renverraient à la chambre; il n'oserait pas aspirer dans sa commune au mandat de conseiller municipal. Vous vous contentez de demander la présidence de la République. »

Dans un article intitulé : *Le candidat de M. Emile de Girardin*, M. Eugène Despois fait une curieuse biographie de M. Louis Bonaparte et réfute les arguments favorables de ses prôneurs. « M. Louis Bonaparte, dit-on, c'est l'avenir; est-ce que vous n'è-

peur ainsi que sa réponse.

— Cette lettre qui dévoilait tous nos secrets, qui renfermait notre espoir le plus cher...

— Cette lettre?...

— Elle est entre les mains des pères du couvent.

— Est-il possible!...

— Ce matin, dit Lénore avec un profond soupir, en attendant l'heure où il nous est permis de descendre pour la promenade, et où je puis m'emparer de votre correspondance, j'étais placée à la fenêtre de la chambre de la grande-maitresse qui donne sur ce verger. Je regardais déjà avec un œil d'envie la ruche à miel où nous cachions tour à tour nos lettres, avec l'espoir que les aiguillons des abeilles les garderaient contre toute main indiscreète...

— Et enfin?...

— Le père Saint-Augustin traversait le verger. Je l'ai vu s'arrêter tout-à-coup devant la ruche et faire un mouvement de surprise. Un coin du papier passait certainement et se laissait apercevoir dans les cases de miel; car le père chartreux, tendant les doigts et les retirant tour à tour par crainte de piquûres, a fini par saisir la lettre que je lui ai vu enfermer dans sa robe.

— Oh! malheur!...

— Je suis descendue une minute après, mais le mal était fait.

— Et irréparable!

Lénore secoua tristement la tête.

— Nous étions si près du succès! s'écria le page en frappant du pied.

— Maintenant, on va nous garder à vue, renforcer notre prison pour nous apprendre à rester en repos.

— Et, de plus, avertir le gouverneur du château de Prague de se méfier de la rivière et de ses bateaux. CLÉMENTE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

tes pas aussi le passé, et consentiriez-vous à renier vos beaux jours? Vous avez plus de quarante ans, Monsieur, et je ne sais vraiment pourquoi l'on s'obstine à vous présenter toujours comme un jeune débutant. Avec le nom que vous portez, si vous étiez resté obscur jusqu'à ce jour, mais, en vérité, ce serait votre condamnation; et si, à l'âge où vous êtes parvenu, vous n'en étiez encore qu'à donner quelques espérances, n'aurait-on pas le droit de le ajourner indéfiniment?

« Le *Constitutionnel* et d'autres journaux, ci-devant royalistes, mettent ici une légère variante : Vous êtes *inconnu*. Singulière recommandation! Dans quel bouleversement d'idées sommes-nous donc tombés? Depuis que le monde existe, toutes les fois qu'une fonction publique a été donnée au choix, et non au hasard et à la faveur, on s'est efforcé du moins de faire valoir en faveur du candidat préféré les services rendus, le mérite éprouvé; ici, rien de tout cela. Il suffit de montrer simplement qu'on n'a rien fait; et à cette condition que vous prétendez remplir vous en ajoutez une autre, celle de n'avoir rien dit. Tout cela constituerait un mérite négatif que vous ne possédez même pas, car vous avez agi, et, si muet que vous vouliez être aujourd'hui, vous ne l'avez pas été toujours; vous avez écrit souvent et même parlé quelquefois, parlé un papier à la main, cela va sans dire.

« Non, l'on vous flatte; vous n'êtes pas inconnu. La *Gazette des Tribunaux* en fait foi; elle contient vos titres à la notoriété publique, et nous allons les y chercher. C'est là que vous avez déposé les bulletins de vos campagnes; car vous avez les vôtres comme l'empereur, seulement ils ne sont pas datés de Wagram et d'Austerlitz. Vous les avez oubliés, je crois; votre défaut capital est un manque de mémoire incroyable; ce défaut, vous le portez partout. Ainsi, dans l'unique discours que vous ayez improvisé à l'Assemblée Nationale, ce discours de cinq lignes que vous n'avez pu achever, vous avez si bien perdu le souvenir de vos campagnes, vous vous êtes si bien persuadé que vous étiez inconnu, qu'avec une naïveté enfantine, vous êtes venu vous étonner de ce nom de *prétendant* qu'on vous jette toujours à la tête (séance du 9 octobre). Je vais vous dire, s'il vous plaît, pourquoi on vous l'applique avec tant d'obstination : c'est que vous n'avez jamais paru en France que comme prétendant. »

Après avoir raconté diverses particularités très significatives du procès de Strasbourg, M. Despois rapporte la fameuse lettre de M. Louis à M. Odilon Barrot, dont on a si souvent cité les principaux passages. On nous saura gré peut-être de la reproduire ici :

« Malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit à Lorient pour passer de là en Amérique. Quoique vivement touché de la générosité du roi, je suis profondément affligé de quitter mes concitoyens, dans l'idée que ma présence à la barre, que mes dépositions en leur faveur auraient pu intéresser le jury et l'éclairer sur plusieurs faits importants. Certes, nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui; mais le plus coupable, c'est moi, c'est celui qui, méditant depuis long-temps une révolution, est venu tout-à-coup arracher des hommes à une position honorable pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire... Vous voyez que c'est moi qui les ai séduits en leur parlant de tout ce qui était capable de toucher un cœur français; ils me parlaient de leurs serments, je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à sa dynastie. Pour leur ôter même tout scrupule, je leur dis qu'on parlait de la mort presque subite du roi et que la nouvelle paraissait certaine. On verra par là combien j'étais coupable envers le gouvernement; or, le gouvernement a été généreux envers moi, il a trouvé que ma position d'exilé, que mon amour pour la France, que ma parenté avec l'empereur étaient des causes atténuantes. »

M. Despois ajoute :

« Voilà qui n'est pas fier, assurément; les républicains traduits en justice sous la monarchie tenaient un autre langage. Mais il faut beaucoup pardonner à la reconnaissance, et M^e Parquin avait raison de s'écrier, en interrompant la lecture de cette épître : « Vous voyez, Monsieur l'avocat-général, que, parmi ses nombreux défauts, il ne faut pas compter l'ingratitude. »

« Lui, ingrat! gardez-vous de le croire! On sait que l'ingratitude n'est pas le défaut des princes. Aussi, trois ans après, le prince débarqua à Boulogne. Là, comme à Strasbourg, ce fut au nom du principe monarchique que se fit l'expédition; c'est aux cris de *Vive l'empereur!* qu'on aborda les troupes de ligne... Que disait à la chambre des pairs son défenseur, M^e Berryer? « Le prince est venu con- » tester la souveraineté de la maison d'Orléans; il est venu en France » réclamer pour sa propre famille les droits à la souveraineté; il l'a » fait au même titre et en vertu du même principe politique que celui » sur lequel vous avez posé la royauté d'aujourd'hui. »

« Le prince Louis est donc un prétendant de la veille. »

« Est-ce un républicain du lendemain? »

« On n'a pas oublié la lettre qu'il écrivit, au sujet de son élection, au président de l'Assemblée Nationale, et la remarque que fit le général Cavaignac, alors ministre de la guerre : dans cette épître, le mot de République n'était pas même prononcé; le prince y parlait des devoirs que le peuple pourrait lui imposer... Quels devoirs? Il ne s'agissait pas encore de la présidence. Au reste, nous allons mettre en regard de cette phrase fameuse des fragments de lettres écrites par deux autres prétendants. Ce rapprochement peut avoir son utilité.

LE PRINCE LOUIS.

HENRI V.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir.

Londres, 14 juin. (Journaux du 19 juin.)

Je suis prêt à me sacrifier, à me dévouer à ma chère patrie... Si l'espérance du pays était encore une fois trompée, s'il tournait vers moi son regard, qu'il prononce lui-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut; alors mon bras, mon cœur, ma vie est à lui.

(Journaux du 1^{er} octobre.)

Je suis inondé de lettres, d'avis publics et anonymes, pour me dire de faire un mouvement, de planter un drapeau, qu'il ne manque qu'un chef. Ce sont des gens qui se noient et qui demandent une gaulle... Il me semble que je manque à mon pays, en ne lui prêtant pas mon contingent de courage dans une lutte où il en paraît si peu.

(Lettre publiée par la Presse du 22 mai.)

« On le voit, comme les beaux-esprits, les prétendants se rencontrent. Ces pauvres princes, ils sont partout les mêmes; c'est le malheur de leur position. Ceux qui les entourent leur persuadent qu'ils sont indispensables; qu'ils sont des messies attendus, implorés; que, du milieu de l'orage, le peuple leur crie : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons! » C'est toujours la même comédie, et nous n'assistons pas à la première représentation. »

M. Despois examine ensuite en détail le livre de M. Louis Bonaparte, *l'Extinction du Paupérisme*. Il prouve que M. Louis Bonaparte est ou était socialiste de l'école de M. Louis Blanc, qu'il veut ou qu'il voulait l'organisation du travail et qu'il ap-

pelle sybarite quiconque possède quelque chose. Voilà pourtant le candidat de tous les partis royalistes et soi-disant modérés.

Nous regrettons de ne pouvoir citer davantage. Nous terminerons en rapportant une comparaison ingénieuse de M. Despois qui montre la duplicité du candidat :

« On dit qu'en s'échappant de Ham, M. Louis Bonaparte s'était avisé d'un heureux stratagème : déguisé en maçon, il portait sur son épaule une planche avec laquelle il dissimulait habilement son visage, la plaçant alternativement sur l'épaule droite ou sur l'épaule gauche, suivant que sur son passage les gardiens de la prison se trouvaient à sa droite ou à sa gauche. C'est un peu l'image de cette singulière candidature : il cache tantôt un côté de sa figure politique, tantôt un autre; c'est une bien ingénieuse manœuvre, mais il vaudrait mieux être en état de se montrer de face et le front levé. »

Il y a dans cet excellent article deux ou trois pages qui s'adressent spécialement au patron du prince, à M. Emile de Girardin; elles sont des plus piquantes. Si ces citations plaisent à nos lecteurs, nous y reviendrons.

Au rédacteur du CENSEUR.

Il n'y a pas d'absurdités que les partisans de M. Louis Bonaparte n'aient inventées à l'appui de cette ridicule candidature. Les moyens sont dignes du but. Permettez-moi de vous citer deux arguments précieux par leur originalité. Ils m'ont été présentés à moi-même dans un faubourg de Lyon.

Si l'on en croit les bonapartistes, M. Cavaignac était à Paris le 24 février. Nous le croyions occupé à guerroyer contre les Bédouins? Erreur! Il a eu une entrevue avec la famille d'Orléans. Il lui a conseillé de quitter la France sans éclat, promettant de la rappeler avant long-temps et de lui rendre les Tuileries. Il s'est engagé à épouser M^{me} la duchesse d'Orléans et à gouverner le pays comme régent jusqu'à la majorité du comte de Paris. Mais, nouveau Gloucester, il se débarrassera de la mère et de l'enfant par un double assassinat, et se fera roi de France par la grâce de Dieu.

Vous voyez bien, Monsieur le rédacteur, que nous ne pouvons voter pour un si grand scélérat.

Reste M. Louis Bonaparte. Si ses vertus, ses talents oratoires, sa prudence, son habileté stratégique ne nous ont pas séduits, sachez, nous dit-on, qu'il sera le père du peuple. Sa femme lui a apporté en dot vingt-cinq milliards. (Nous avions cru jusqu'ici que M. Louis n'était marié que de la main gauche, il paraît que nous nous étions trompés.) Ces trésors doivent être employés à payer les impôts des bienheureux électeurs du prince jusqu'à la fin des siècles.

Vous ne pensiez pas sans doute, Monsieur le rédacteur, que nous eussions à réfuter de pareilles extravagances. C'est pourtant ce qu'il m'a fallu faire; encore ne suis-je pas bien sûr d'avoir réussi à ramener au bon sens mon ingénieux interlocuteur.

Salut et fraternité.

P.

Au rédacteur du CENSEUR.

Le 24 novembre 1848.

Monsieur,

Je suis négociant. J'étais attaché à l'ancien système; c'est vous dire que je ne suis pas républicain de la veille. Depuis la révolution de Février, je me suis abstenu de tout acte politique; mais, aujourd'hui, je suis décidé à voter, et à voter pour le général Cavaignac. Voici les motifs de ma détermination. Convoqué cette semaine à une réunion électorale composée de soixante-cinq à soixante et dix citoyens, j'ai assisté à la discussion des titres des candidats. Ledru-Rollin, Raspail, ont été repoussés d'abord; Cavaignac a été rejeté par le plus grand nombre parce qu'il est *républicain*. L'Assemblée a adopté à la majorité des deux tiers des suffrages Louis-Napoléon. Les raisons décisives qu'on a fait valoir en sa faveur sont les suivantes :

La présidence ne sera qu'un temps de transition vers un autre ordre politique qu'il faut ramener par tous les moyens possibles. Sans doute les changements ne pourront s'opérer sans de nouvelles crises, sans de nouveaux désastres, sans la guerre civile peut-être; mais il faut, en s'y préparant, avoir le courage de les affronter : de l'excès du mal naîtra nécessairement le bien.

Je cite à peu près textuellement, Monsieur le rédacteur. Il s'est trouvé, je le dis en rougissant, quarante citoyens lyonnais qui ont applaudi à ces principes et à ce langage; il est des hommes qui ne reculent pas devant la ruine de leur patrie, de notre ville et de notre industrie en particulier, qui spéculent sur un désordre, sur un bouleversement général, pour renverser ce qui existe. L'esprit de parti, la haine se révèlent par de tels actes contre lesquels une conscience se révolte. J'irai voter pour Cavaignac, croyant faire acte de patriotisme après ce que j'ai vu et entendu lundi dernier. Je considère encore comme un devoir de signaler aux hommes de bonne foi, et qui pourraient se laisser prendre, les intentions, les vœux, les espérances secrètes des meneurs qui prônent la candidature de Louis-Napoléon.

Vous ferez de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Agréez mes sentiments de considération distinguée.

F. B.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 20 novembre. — Notre ville vient d'être le théâtre d'une émeute. Hier, une foule inaccoutumée remplissait la place Castello, et se portait vers les hôtels des différents ministres en criant : *La guerre! la guerre! A bas le ministère Revel!* Un imposant développement de forces a eu lieu sur la place et parcourait la rue du Pô, la rue Neuve jusqu'à la place S. Carlo.

Le bruit se répand qu'une charge de cavalerie a blessé quelques personnes.

La *Gazette Piémontaise* publie un décret royal qui annule la proclamation du maréchal Radetzky relative à la contribution forcée qui frappait les membres des anciens gouvernements provisoires de Lombardie. Ce décret se fonde sur les lois d'union de la Lombardie et de la Vénétie au Piémont et les termes de la convention militaire du 9 août.

Paris, le 22 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La réunion de l'Institut se disloque par suite des divisions qui se sont produites sur la question de la présidence. Plusieurs de ses membres viennent d'adresser leur démission dans la lettre suivante :

Monsieur le vice-président, Nous avons l'honneur de vous adresser notre démission de membres de la réunion de l'Institut.

Nous regrettons qu'une dissidence profonde sur nos devoirs envers le pays, dans les circonstances actuelles, nous mette dans cette pénible nécessité; mais nous ne pouvons accepter que nous ayons, aux yeux de quelques uns de nos collègues, manqué à ces devoirs, soit comme citoyens, soit comme représentants.

Nous pensons, au contraire, les avoir bien compris à ce double titre,

et nous avons voulu les remplir, les remplir sans équivoque, sans arrière-pensée, après mûre appréciation des hommes et des choses. C'est là notre conviction, et nous croyons fermement qu'elle a droit au respect de tous. Salut et fraternité.

Paris, le 22 novembre 1848.

Dupont (de l'Eure), Armand Marrast, Buchez, A. Legendre, Barthélemy (Vienne), Sautayra, Langlois (Eure), L. Liechtenberger, Goutai, Nachet, Bonnin (Vienne), Davy, Flamin, Turck, Tassel, J. Renouvier, Lauth (Guillaume), E. Depasse, F. Engelhardt, Walferdin, Dezeimeris, Grohler-Desbrousses, T. de Tillancourt, Alfred Lécuyer.

Hier, M. le général Baraguay-d'Hilliers a été tenu un propos blessant pour l'honneur de M. Goudchaux, qu'il avait cité ainsi que M. Rothschild comme ayant pris part à une opération de bourse que sa position de ministre aurait facilitée. M. Goudchaux se retourna vivement et prononça un démenti formel. M. Baraguay ayant dit qu'il n'avait pas parlé de M. Goudchaux, celui-ci affirma le contraire et répéta sa dénégation. M. Baraguay demanda alors une satisfaction, et M. Goudchaux la promit sur-le-champ.

M. le président avait chargé un commissaire de police d'empêcher ce duel; mais les deux adversaires trompèrent sa surveillance et se rendirent sur le terrain. Après deux balles échangées sans résultat, les témoins ont exigé que le combat n'allât pas plus loin.

Ces témoins étaient: pour M. Goudchaux, MM. Clément Thomas et Kestner; pour le général Baraguay, MM. Laussat et Dariste, tous quatre représentants.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 22 novembre.

Il paraît que l'on s'était trop hâté de croire au retour de la cour d'Autriche à des dispositions plus sages; les exécutions continuent. Une lettre de Vienne, adressée à la *Gazette de Breslau*, annonce que M. Messenhauser a été fusillé le 16. Cette lettre porte en outre que la comtesse Reviczka a été arrêtée sous la prévention d'avoir essayé de corrompre les troupes polonaises au service de l'Autriche. Trois bourgeois ont été fusillés le 15 au soir.

Le conseil communal étant allé faire visite au général Welden, nouveau gouverneur, celui-ci s'est exprimé ainsi: « Vous n'avez pas fait votre devoir, Messieurs; veillez à ce que l'ordre et la tranquillité se rétablissent, car nos canons ne savent pas faire de différence entre les bons et les mauvais citoyens de la ville. »

Le programme du comte Stadion est de telle nature qu'il n'est guère probable qu'un arrangement puisse avoir lieu avec la chambre telle qu'elle est aujourd'hui.

Une correspondance de Munich du 15 novembre, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, annonce la formation du nouveau ministère bavarois. M. de Lerchenfeld aurait le portefeuille de l'intérieur et des cultes; M. de Weigand le remplacerait au ministère des finances. Le baron de Thon Dittmer est nommé conseiller d'état. Les portefeuilles du commerce et des travaux publics seront réunis à celui des affaires étrangères. On dit que M. de Bever sera nommé à ces hautes fonctions.

La seconde chambre du grand-duché de Bade a adopté dans sa séance du 17 une protestation très énergique contre l'exécution de Robert Blum.

Le *Journal de Sigmaringen* croit pouvoir annoncer que le prince Charles-Antoine a déposé entre les mains du vicaire de l'empire les rênes du gouvernement de Hohenzollern-Sigmaringen.

Les duels politiques sont à l'ordre du jour; nous en avons eu deux, un hier, l'autre aujourd'hui.

Hier, M. Rey, ancien commandant de l'Hotel-de-Ville, compromis dans l'affaire du 15 mai, et remis il y a peu de jours en liberté, s'est battu avec M. Edm. Adam, secrétaire-général de la préfecture de la Seine. M. Edm. Adam a eu la cuisse effleurée par une balle.

Aujourd'hui c'est M. Goudchaux qui s'est battu avec M. Baraguay-d'Hilliers.

La gravité des explications que doit amener la séance de samedi a influé d'une manière fâcheuse sur les fonds publics.

Le 5 0/0, fermé hier à 64 90, a ouvert à 64 45, est descendu jusqu'à 63 90 et a fermé à 64, en baisse de 90 centimes.

Le 3 0/0, fermé hier à 42 25, a ouvert à 42 40, a fait 41 40 au plus bas et a fermé à 41 50, en baisse de 75 centimes.

La Banque a baissé de 30 fr., et a fermé à 1315. Les obligations de la ville sont restées à 1130.

Tous les chemins de fer ont suivi le mouvement de baisse, mais dans une faible proportion.

Chemin de fer de Paris à Orléans	570
— de Paris à Rouen	347 50
— de Rouen au Havre	137 50
— d'Avignon à Marseille	150
— de Strasbourg à Bâle	77 50
— du Centre	211 25
— d'Orléans à Bordeaux	362 50
— du Nord	336 25
— de Paris à Lyon	335
— de Paris à Strasbourg	325
— de Tours à Nantes	311 25

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 21 novembre. — Cité. — Consolidés, 87 1/2 au comptant et 87 1/2 pour compte.

Madrid, 16 novembre. — 5 0/0, 19 5/16.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 21 novembre.

L'Assemblée reprend la discussion sur le projet relatif aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor.

Le **CIT. GOUDCHAUX**, d'accord avec le comité des finances et avec le gouvernement, présente pour le paragraphe 2 la rédaction suivante:

« Le montant de cette différence portera intérêt à 5 0/0 à partir du 7 juillet 1848, il sera remboursable conformément à la loi sur les caisses d'épargne qui sera présentée dans le cours de l'année 1849. » — Adopté.

Le paragraphe 3 du comité est adopté en substituant la date du 31 juillet 1849 à celle du 31 décembre 1849.

Le **CIT. FOULD** propose un paragraphe 4 ainsi conçu:

« Les appoints inférieurs à 16 f. résultant de la consolidation des livrets de caisses d'épargne qui n'auraient pas été, à dater du 31 décembre prochain, remboursés en numéraire, seront transportés au livret spécial mentionné au paragraphe 1^{er} du présent article; ils porteront intérêt à partir du 7 juillet 1848, et seront remboursés conformément aux dispositions de la loi sur les caisses d'épargne qui sera présentée dans le courant de l'année 1849. » — Adopté.

Le **CIT. SCHÖLCHER** propose un paragraphe additionnel ainsi conçu:

« Les déposants titulaires et les détenteurs de livrets des caisses d'épargne transmis avant la promulgation du décret du 7 juillet 1843 auront sens droit au bénéfice de la présente loi, à l'exception des tiers porteurs qui ont acheté ces titres par voie de négociation après le décret du 7 juillet. »

Le **CIT. LIHERBETTE** combat cet amendement.

Le **CIT. GOUDCHAUX** appuie la proposition du citoyen Schœlcher. Si le déposant a encore son livret ou le coupon de rente qui le représente, il est très juste, dit-il, qu'il reçoive l'indemnité, et cette indemnité ne peut être payée au cessionnaire, soit du livret, soit de la rente, qui ne les a certainement achetés que d'après leur valeur au cours du jour, et sans compter sur le supplément qu'il s'agit de voter aujourd'hui.

Le **CIT. TROUVÉ-CHAUVEL**, ministre des finances: Le gouvernement pense que la proposition qui vous est faite n'était pas indispensable et que l'interprétation naturelle de la loi était ce qu'on vous propose d'empêcher; mais ce qui surabonde ne nuit pas. Le gouvernement, d'accord avec le comité, appuie l'amendement proposé par l'honorable citoyen Schœlcher.

L'article proposé par le citoyen Schœlcher est mis aux voix et adopté; il prendra le no 2.

L'article 2 du comité est mis aux voix et adopté. En voici le texte:

« Il sera tenu compte aux caisses d'épargne de l'excédant des frais d'administration en 1848 et 1849. »

On passe à l'article 3 du comité. Il est ainsi conçu:

« Les consolidations prescrites par l'article 1^{er} du décret du 7 juillet, relatif aux bons du Trésor, auront lieu, pour les bons non convertis, au prix de 46 fr. 40 c.

« Pour les consolidations déjà opérées, il sera délivré aux anciens porteurs une inscription supplémentaire de rente 5 0/0, représentant la différence entre le taux de 35 fr. et celui de 46 fr. 40 c.

« Pour les consolidations prescrites par l'article 5 du décret no 76 du 7 juillet 1848 et l'article 1^{er} du décret du 9 août 1848, il sera délivré aux ayant-droit une inscription supplémentaire de rente 5 0/0 au prix de 71 fr. 60 c.

« Toute fraction de rente qui dépassera cinquante centimes sera comptée pour un franc; les fractions moindres ne seront pas comptées.

« Les parties devront se présenter au Trésor pour faire valoir leurs droits dans le mois de sa promulgation. »

Le **CIT. LIHERBETTE** demande qu'on applique aux porteurs de bons du Trésor la disposition qui, sur la proposition du citoyen Schœlcher, vient d'être adoptée pour les caisses d'épargne.

Le **CIT. LANJURNAIS**, rapporteur, combat cette proposition.

Le **CIT. CHARAMAULE** propose et développe un paragraphe additionnel ainsi conçu:

« Les porteurs, à la date du 7 juillet dernier, des bons du Trésor consolidés par le décret dudit jour, profiteront seuls de l'indemnité accordée par la présente loi, à l'exclusion de tous cessionnaires ultérieurs. »

L'article 5 du comité est mis aux voix et adopté.

Le **CIT. TROUVÉ-CHAUVEL**, ministre des finances: Je viens combattre l'amendement du citoyen Charamaule parce qu'il serait impraticable ou au moins d'une exécution très difficile. Avant le décret du 7 juillet, il y avait en circulation pour 246 millions de bons du Trésor; depuis cette époque, il en a été consolidé pour 212 millions; il en reste donc pour 34 millions seulement à consolider.

Le **CIT. CHARAMAULE** soutient que la preuve de la possession antérieure pourrait se faire facilement par la preuve testimoniale.

L'amendement du citoyen Charamaule est mis aux voix et adopté.

Le **CIT. LANJURNAIS**, au nom du comité, propose de rédiger ainsi le dernier paragraphe de l'art. 5 du comité (nouvel art. 4):

« Les parties devront se présenter au Trésor pour faire valoir leurs droits avant le 31 mars 1849; après cette époque, les rentes non transférées seront transportées, pour le compte de qui il appartiendra, à la caisse des dépôts et consignations. »

Le paragraphe est adopté ainsi que l'ensemble de l'article.

Le **CIT. DRAPPIER** propose un article additionnel ainsi conçu:

« Les pouvoirs à donner par les porteurs de livrets qui voudront vendre leurs inscriptions seront exempts du timbre et de l'enregistrement.

« Les actes et pièces à produire pour la vente de ces inscriptions, tels que certificats de propriété, intitulés d'inventaire, seront également exempts des droits de timbre et d'enregistrement. » — Adopté.

L'art. 4 du comité est également adopté ainsi que l'ensemble du décret.

Le **PRÉSIDENT** donne lecture d'une lettre par laquelle le citoyen Dupont (de l'Eure) annonce que, malade depuis quinze jours, il a besoin d'aller passer sa convalescence à la campagne, et demande un congé d'un mois.

— Accordé.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 22 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'Assemblée adopte sans discussion l'article unique du projet de loi relatif à l'exposition des produits de l'industrie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

La délibération continue sur le chapitre 50, relatif aux inspecteurs administratifs des services départementaux.

Sur les observations du citoyen Dufaure, ministre de l'intérieur, le comité des finances a renoncé à la réduction qu'il proposait sur ce chapitre.

Le **CITOYEN TASSEL** propose, par amendement, l'adoption de la réduction abandonnée par le comité des finances.

Le **CIT. DUFAURE**, ministre de l'intérieur, combat cette proposition. L'amendement du citoyen Tassel est rejeté.

Le **CIT. GERDY** prend la parole sur le paragraphe du chapitre qui est relatif aux aliénés, et présente quelques considérations générales à la suite desquelles il fait allusion à des actes du citoyen Sénard, actes qu'il qualifie de favoritisme. (Rumeurs.) L'ancien ministre, selon l'orateur, aurait suivi la route la plus mauvaise qu'il soit possible de suivre.

Le **CIT. SÉNARD** défend les actes de son administration et s'attache à démontrer qu'on ne peut qualifier de favoritisme l'acte qui a consisté à mettre l'inspection des établissements aliénés entre les mains d'un homme capable, éminent sous tous les rapports et généralement reconnu pour tel.

Une lutte oratoire très vive s'engage entre les deux représentants.

Le président se croit obligé de dire au citoyen Gerdy que la passion l'égaré. Enfin l'amendement est rejeté et le chapitre en discussion est adopté avec le chiffre proposé par le gouvernement.

Sur le chapitre 47 (*Musées nationaux*), dont le crédit s'élève à 565,221 f., le comité des finances propose une réduction de 52,321 f. portant sur les dépenses relatives à la conservation spéciale des dessins, à la surveillance du moulage, à la calographie et à l'inspection des tableaux.

Le **CIT. CHARLES BLANC**, commissaire du gouvernement, combat ces réductions qui, à son avis, auraient des conséquences fâcheuses pour le service des musées et pour la conservation de nos richesses en beaux-arts. Il entre dans des détails nombreux.

Le **CIT. RENOUVIER** insiste au nom du comité des finances pour l'adoption des réductions proposées.

Le **CIT. ROUX-LAVERGNE** appuie les observations présentées par le citoyen Charles Blanc.

Le **CIT. FERDINAND DE LASTEYRIE** présente, au milieu de l'inattention de l'Assemblée, quelques considérations tendant à établir que les réductions proposées par le comité ne nuiraient pas aux exigences du service.

Le **CIT. DUFAURE**, ministre de l'intérieur, combat les réductions.

Il est quatre heures et cinq minutes, la séance continue.

Un banquet de la presse démocratique a eu lieu dimanche au Château-Rouge. Près de quatre mille billets avaient été distribués, et c'est à peine si tous les convives ont pu trouver place. Là se trouvaient réunis les citoyens Joly, Ledru-Rollin, Lagrange, Joigneaux, Schœlcher, Bac, Baune, Martin Bernard, représentants du peuple; le banquet était présidé par M. Lamennais.

M. Joly a porté un toast: « A la presse démocratique et sociale! »

M. Ribeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme*, a répondu à ce toast, et a terminé son discours par un toast: « A Lamennais, qui résume la pensée et le courage du journaliste! »

M. Martin Bernard: « A nos frères absents! »

M. Joigneaux: « A l'agriculture! »

M. Ledru-Rollin est monté à la tribune; aussitôt il a été salué par les applaudissements de l'assemblée et par les cris de *Vive Ledru-*

Rollin! Il s'est exprimé ainsi:

Citoyens,

Puisse ces nombreux applaudissements, que je ne puis accepter pour moi, être entendus du monde entier, pour qu'il sache que nous avons tous au fond du cœur le sentiment d'un événement prochain de tout le règne de la démocratie, c'est-à-dire du règne de la *République démocratique et sociale!* (Bravo!)

Oui, de la République démocratique et sociale luisant sur le monde entier, relevant l'homme humilié, le prolétaire, les confondant tous dans un seul sentiment, le sentiment de la fraternité; la fraternité qui, en dehors de toute classe et de toute religion, est le Dieu invisible sur la terre.

Frères! pour amener dans le monde le règne de la République démocratique et sociale, ce qu'il faut avant tout, c'est de l'union dans la démocratie française. (C'est vrai!)

Oui, c'est de l'union dans la démocratie; car un pas de recul, un pas rétrograde en France, c'est le sort du monde entier compromis et long-temps ajourné. (Bravos prolongés.) Oui, c'est le sort du monde long-temps ajourné, et la preuve, vous l'avez sous les yeux.

Le 24 février, le peuple, dans son saint enthousiasme, nomma un gouvernement.

Ce gouvernement lança de suite un manifeste en Europe. Qu'y demandait-on?... des conquêtes?... Non. On y demandait le règne de la fraternité.

Qu'y disait-on? On y disait ceci: que partout où des hommes voudraient rompre leur joug, la France, qui ne voulait pas conquérir, irait avec ses armées soutenir les peuples qui criaient: Liberté!

Oui, ce que nous voulions, c'était que la seule force de l'idée et de la raison s'unissant, et que les rayonnements de la liberté passant au-dessus des barrières des peuples, leur tendissent une main amie. Voilà ce que nous voulions.

Eh bien! aujourd'hui où en sommes-nous tombés?

Je le répète donc, pour que la démocratie sociale enfin gouverner le monde, frères, ce qu'il nous faut, c'est de l'union, de la force, de la volonté et de l'énergie; car si nous nous divisons, le sort de la démocratie est provisoirement perdu en Europe.

Ainsi donc, de l'union, de la volonté, de l'énergie, et soyez convaincus que bientôt nous pourrions avoir raison du mauvais vouloir de tous les gouvernements du monde.

Le peuple est tout, et quand il veut une chose légitime, il la peut. (Bravo! bravo!)

Que nos amis, que nos frères du dehors se rassurent, car si provisoirement une main opprime la nôtre, par le suffrage universel nous arriverons enfin à comprendre le vœu du peuple, et, je le répète, il n'y aura plus qu'un seul sentiment, une seule religion, la fraternité.

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE! (Applaudissements prolongés.)

Chronique.

Avant-hier, vers quatre heures de l'après-midi, il est arrivé un accident sur la place des Carmes. Un tilbury excessivement léger, dans lequel se trouvaient deux officiers de dragons et conduit par eux, a versé. L'un de ces officiers a eu la jambe cassée; il a été transporté à l'Hôpital-Militaire.

— La compagnie du gaz de Lyon vient de faire don aux pauvres de 50,000 kilogrammes de coke.

— Le banquet électoral des républicains démocrates et socialistes aura lieu dimanche 26 courant, à midi, au clos Jambon, chemin du Sacré-Cœur, à Villeurbanne. L'enceinte sera ouverte aux souscripteurs long-temps à l'avance.

— Hier au soir, à six heures et demie, au coin de la rue Longue, une jeune fille de 23 ans a reçu trois coups de couteau, dont un lui a traversé le sein gauche. Malgré la gravité de ses blessures les jours de cette personne ne sont pas en danger. Elle s'est obstinée à taire le nom de son assassin.

CONDITION DES SOIES DU 24 NOVEMBRE. — 33 balles. — Ouvrées, 29 grèges, 4. — Dernier numéro, 1018.

Spectacles du 24 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Maréchal Ney, drame en onze tableaux.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâché.

Nouvelles diverses.

On écrit de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 19 novembre:

« Un naufrage épouvantable a eu lieu avant-hier, vers les deux heures de l'après-midi. Le bateau de pêche no 5, commandé par Muzir, voulut rentrer dans le port; mais, en approchant des jetées, il manqua le chenal, et fut précipité vers l'Est, où il sombra. L'équipage se composait de 7 personnes: 5 marins et 2 mousses. Il y eut 5 victimes. On s'empressa de mettre à la mer le canot de sauvetage, qui arriva trop tard au secours des naufragés.

» La mer était très grosse; cependant d'autres bateaux sont entrés dans le port sans accident. »

Nouvelles Étrangères.

SUISSE.

COIRE (Grisons), 3 novembre. — C'est hier que dans la salle du tribunal supérieure a été évoquée la fameuse affaire du procès du Sonderbund. On accuse surtout le lieutenant Cavelti et le landammann Arpagaus d'avoir concerté le plan de faire attaquer, en flanc par les Uriens, et par derrière par ceux de l'Oberland, les bataillons envoyés dans cette contrée; c'est dans ce but qu'Arpagaus devait faire sonner le tocsin. Ces actes sont envisagés comme complot de haute trahison contre l'autorité supérieure de l'Etat et les mesures prises par celui-ci, quoique les pernicieux desseins et les entreprises de ces deux personnages n'aient eu aucune conséquence ultérieure ni pour le canton ni pour la confédération. Le landammann Gieriet, accusé de complicité partielle dans ce plan, n'a pas été reconnu coupable.

Le capitaine de cavalerie Travers, le lieutenant Vogel et le brigadier d'artillerie Camenisch ont servi le Sonderbund et se sont par conséquent rendus coupables envers la confédération.

Cavelti est condamné à 5 années de travaux forcés et à supporter les 5/10 de tous les frais, Arpagaus à 3 années de maison de force et aux 3/10 des frais; Travers et Vogel sont condamnés chacun à 2 mois d'emprisonnement et au 1/20 des frais, Camenisch à 15 jours d'emprisonnement et au 1/40 des frais. Tous les condamnés ont recours en grâce auprès du grand conseil. (*Gazette de Lausanne.*)

TESSIN. — Beaucoup de réfugiés sont partis le 11 courant de ce canton pour le Piémont et la Toscane. Leur départ a été accéléré par un appel de Garibaldi les invitant à une nouvelle expédition sous ses ordres contre Parme et Plaisance.

IRLANDE.

DUBLIN, 16 novembre. — MM. O'Brien, Meagher, Mac-Manus et O'Donoghue, condamnés à mort par la commission spéciale séant à Clonmel, mais dont la peine est commuée en celle de la déportation, sont arrivés hier à trois heures et un quart par un convoi spécial du chemin de fer, sous la garde de cinquante constables. Un détachement de lanciers et de gardes de police à pied et à cheval les attendait à l'embarcadere pour les transférer à la geôle de Kilmainham. Un grand nombre de leurs amis, parmi lesquels se trouvaient plu-

sieurs dames, ont salué de leurs acclamations le wagon dans lequel s'opérait la translation, et dont les stores étaient soigneusement fermés. On assure que tous les prisonniers sont en bonne santé, à l'exception de Smith O'Brien, qui paraît affaibli par une longue indispotion.

Ils comparaitront aujourd'hui ou demain devant la cour du banc de la reine, où leurs conseils doivent développer plusieurs moyens d'erreur ou de nullité tendant à faire annuler les sentences rendues contre eux. Le vice principal qu'ils reprochent à la procédure consiste dans la partialité et dans l'affectation avec laquelle ou a éloigné de la liste du jury la plupart des catholiques pour y admettre en grande majorité les protestants.

AUTRICHE.

Le *Lloyd Autrichien* donne la composition du nouveau ministère autrichien ainsi qu'il suit :

Le prince Félix Schwartzberg est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères ;
Intérieur, le comte de Stadion ;
Guerre, le général baron de Cordon ;
Finances, M. Kraus ;
Agriculture, M. Thienfeld ;
Commerce, M. Bruck.
Les portefeuilles de la justice et des cultes ne sont pas encore donnés.

PORTUGAL.

D'après les correspondances du Portugal en date du 12, ce pays serait vivement travaillé par les partisans de dom Miguel.

EGYPTE.

Le *Courrier de Marseille* avait annoncé que la frégate à vapeur le *Panama*, de 450 chevaux, qui faisait partie de l'escadre de l'amiral Baudin, en a été détachée le 15 pour se rendre à Alexandrie afin de garantir les Français résidents dans cette ville, et auxquels la mort d'Ibrahim-Pacha aurait pu inspirer quelque crainte.

L'envoi de cette frégate a eu lieu, en effet, sur la demande de M. Barrot, consul-général à Alexandrie; mais nous croyons qu'il a demandé l'envoi de ces forces en vue seulement de la mort probable d'Ibrahim-Pacha. Les dernières lettres d'Alexandrie, à la date du 7, annoncent seulement que le prince égyptien est très mal, et que les médecins n'espèrent plus pouvoir le ramener à la santé. Des personnes venues avec le dernier bateau du Levant ont bien déclaré à leur arrivée à Marseille qu'au moment où ils quittaient le port d'Alexandrie on y annonçait la mort d'Ibrahim, mais il nous paraît peu probable que, si un événement aussi grave s'était accompli, le bateau n'eût pas été retenu assez long-temps pour en apporter la nouvelle officielle. Toutefois, il faut s'attendre à sa réalisation prochaine,

car les dernières correspondances ne laissent presque aucun espoir.

On dit que, dans l'éventualité probable du décès d'Ibrahim, les Anglais ont un bateau à vapeur tout prêt pour aller prendre à la Mecque Abbas-Pacha, prince de la famille de Mehemet-Ali, qui accomplirait en ce moment un pèlerinage au tombeau du prophète, et qui serait désigné comme le successeur du vice-roi actuel. Le prochain paquebot d'Orient fera cesser toutes les incertitudes au sujet de la question égyptienne, qui pourrait bien entrer dans une nouvelle phase à l'occasion de ce changement de règne. Les grandes nations maritimes de l'Europe ne sauraient rester indifférentes à la situation nouvelle que la mort d'Ibrahim créera peut-être pour l'Egypte.

L'escadre de l'amiral Baudin était, le 12 novembre, dans les eaux de Baïa, et l'amiral Parker se trouvait à la même date devant Naples avec cinq vaisseaux et deux grands bâtiments à vapeur.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AVIS. Le citoyen DEPASSIO vient de faire paraître deux chansons, dont l'une sur la question de la présidence. — Elles se vendent chez Charavay, libraire, et Lardet, plieur à la Croix-Rousse.

AVIS. Un homme âgé de quarante-cinq ans, agile et intelligent, désire trouver un emploi depuis midi jusqu'à dix heures du soir. Il se contente de 50 c. pour cette demi-journée. S'adresser chez M. Bajard, rue Saint-Jean.

GYMNASE CIVIL

DE BELLECOUR,

A L'USAGE DES DEUX SEXES,

Dirigé par M. PEYRIN, rue du Péral, n° 10.

Parmi les nombreux établissements consacrés dans notre ville à l'éducation de la jeunesse, il en est un, sans contredit, dont l'utilité, au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale : nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des

mouvements, le jeu parfait et régulier des articulations ainsi que des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la gymnastique raisonnée.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieuses apanages de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la statuaire antiques.

Mais, hélas ! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines ! combien notre espèce a dégénéré ! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence !...

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfait sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, cédant aux conseils de quelques unes de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes répétées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles.

L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en propager les merveilleux bienfaits.

AVIS. Le propriétaire des magasins de nouveautés de l'Europe a l'honneur d'informer les habitants de Lyon et des faubourgs que ses magasins se fermeront définitivement le 31 décembre prochain.

En conséquence, la vente de toutes les marchandises devra donc s'effectuer au grand rabais de ce jour à celui de la fermeture des magasins.

Il profitera de ce laps de temps pour louer les magasins de l'Europe en totalité ou en partie, et en donner jouissance à la Noël.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M^e Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, n° 5.

THÉÂTRES DE LYON

ACTE DE SOCIÉTÉ.

Suivant conventions sous seings privés en date du vingt-deux novembre mil huit cent quarante-huit, enregistrées le lendemain par Vassal, les artistes réunis des théâtres de la ville de Lyon, autorisés par l'autorité compétente, ont formé une société en participation pour l'exploitation des deux théâtres de cette ville.

De l'extrait des conditions contenues dans les dites conventions il résulte :

1^o Que les artistes n'entendent avoir aucune solidarité à l'égard des tiers, à raison des engagements de la société, ni être tenus vis-à-vis de qui que ce soit au-delà du prorata des appointements pour lesquels ils sont sociétaires, et ne vouloir exposer que le solde qui leur serait dû au moment où une action serait intentée contre eux ;

2^o Que la durée de la société est fixée au temps qui reste à courir de la présente année théâtrale ;

3^o Que, pour la question des affaires de la société, il sera nommé un comité d'administration composé de cinq membres, parmi lesquels sera choisi un directeur-gérant ;

4^o Que les recettes seront déposées chaque jour entre les mains d'un délégué par le maire ;

5^o Que vingt-cinq pour cent du traitement des artistes seront prélevés le premier mois, s'il y a lieu, et versés à la caisse municipale de Lyon, pour servir de cautionnement. Ce prélevement ne pourra être fait qu'autant que les artistes, sur la recette du mois dont s'agit, pourraient, en sus de vingt-cinq pour cent, recevoir eux-mêmes cinquante pour cent de leurs appointements. (3831)

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

VENTE judiciaire en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots distincts et séparés, et sans enchère générale, d'une Propriété sise à Lyon, montée du Gourguillon, 14, et d'une Maison sise en ladite ville, rue de la Quarantaine, 14, dépendant de la succession vacante de feu Pierre Vianney.

Adjudication au samedi 9 décembre 1848. La Propriété sise montée du Gourguillon, 14, consiste en quatre étages de balcons ou terrasses, et en une contenance de sept ares trente-cinq centiares environ.

La mise à prix est de 2,000 f.

La Maison sise rue de la Quarantaine, 14, est composée de cave, rez-de-chaussée et premier étage; au-dessus est un grenier lambrissé en feuilles. Elle a huit mètres quarante centimètres de façade sur la rue de la Quarantaine et huit mètres trente centimètres de profondeur, de sorte que la superficie totale est d'environ soixante-neuf mètres soixante-douze centimètres carrés.

La mise à prix est de 1,400 f.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Cornuty, avoué, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (3786)

AVIS. Suivant un acte acte sous seing privé

fait double à Lyon le sept novembre courant, en marge duquel est écrit : « Enregistré à Lyon le 22 novembre 1848, fo 146, v° c. 8 et 9. Perçu cent quatre-vingt-un francs cinquante centimes. Signé GUILLOT. », M. Amand Dusciaud, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Lyon, rue Noire, a vendu à M. François Pignaud, teinturier, demeurant à la Guillotière, quartier des Bratteaux, rue de Sully, une maison sise en cette dernière rue, construite sur un terrain appartenant aux hospices de la ville de Lyon. Cette vente a été consentie moyennant la somme de trois mille francs payable en deux fractions, la première de 1,600 f., le 8 décembre prochain, et la seconde de 1,400 f., le 23 janvier 1849, le tout sans intérêts.

Les personnes qui auraient des droits ou répétitions à exercer sur ce prix sont invitées à le faire avant les époques de paiement ci-dessus fixées. (2688)

Etudes de M^e Poulet, notaire, et Maurice, avoué, à Chalon-sur-Saône.

BAINS. A vendre par adjudication, en l'étude et par le ministère de M^e Poulet, notaire à Chalon-sur-Saône, commis judiciairement à cet effet, le dimanche dix-sept décembre 1848, heure de midi, le bel établissement des Bains de Sainte-Marie, situé à Chalon-sur-Saône.

Cet établissement de Bains, appartenant par indivis à la dame veuve Peltey, qui l'exploite, et à ses deux enfants, sera vendu en vertu d'un jugement rendu en chambre du conseil par le tribunal civil de Chalon-sur-Saône le six juin 1848, enregistré.

Il se compose de trois corps de bâtiments avec caves, cour et autres aisances, ensemble de tous les effets mobiliers, linge, ustensiles, agrès et autres objets servant à l'exploitation des Bains.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de trente mille francs, fixée par le jugement précité ; ci. 30,000 f.

S'adresser, pour tous renseignements, soit audit M^e Poulet, notaire, soit à M^e Maurice, avoué.

Pour extrait conforme : (2952) Signé : MAURICE, avoué.

Etude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION au samedi 2 décembre 1848, à onze heures du matin, pardevant le tribunal civil de Lyon, en l'audience des criées, sise dans l'une des salles du Palais-de-Justice, d'un Ténement de Fonds en bois-taillis, avec carrière, terre et vigne, situé au lieu de Rochecardon, commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, ayant son entrée sur le nouveau chemin de Vaise à Saint-Didier par une porte en sapin dans une clôture en bois. La vigne joint cette clôture. Deux pavillons en bois sont dans le clos, qui a également une entrée sur le chemin des Rivières joignant la carrière qui fait partie de ce ténement.

Ce ténement de fonds a une étendue superficielle de 2 hectares 70 ares 40 centiares, savoir : 2 hectares 50 ares en bois, 20 ares 40 centiares en vignes.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de sept mille francs ; ci. 70,000 f.

Signé EMARD. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué, qui donnera connaissance du cahier des charges. (3092)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collinier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son li. guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., est le remède le moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmarie, 166, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefou, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture.

VENTE par licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une maison avec ses dépendances, situées à Lyon, rue Blanchet, sur la limite extrême de l'emplacement désigné pour l'embarcadere du chemin de fer de Paris à Lyon, dépendant de la communauté qui a existé entre M. Jean Monnairoux dit Monnairont et la dame Elisabeth Olivier, sa défunte épouse.

L'adjudication est fixée au samedi neuf décembre 1848.

Mise à prix : vingt mille francs; ci. . . 20,000 f.
Signé MATROD, avoué. (3613)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

Vente par autorité de justice.

Le lundi vingt-sept novembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place des Mâchabées, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers tels que buffet à quatre portes, étagères, chenets en fer, chemises de femme, table en sapin, horloge avec sa caisse, buffets, commodes, banc, pèlerine, tabourets, seau en ferblanc, poêle, arrosoir, pioche, vieux bois, etc. (4269)

MACHINE. A vendre, une Machine et chaudière à vapeur de la force de six chevaux.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jus-sieu, n° 8, à Lyon. (123)

ÉTUDE DE NOTAIRE. A céder, au-dessous de 100,000 f., une Etude de Notaire dans un chef-lieu de département voisin de Lyon, d'un produit de plus de 30,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Roche, rue des Célestins, n° 6, au rez-de-chaussée.

En cas de demandes directes, s'adresser au syndicat de la faillite Suflet, à Bourg (Ain). (2788)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Cannes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Grolat, droguistes, quai d'Orléans, 31.—A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy.—A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson.—A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonaet.—A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

GAZ DE LYON.

Les porteurs d'obligations de la Société anonyme d'Eclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus qu'à dater de ce jour, ils peuvent se présenter au bureau de ladite Société, quai Saint-Antoine, 36, pour en obtenir le remboursement. (2196)

AVIS AUX AMATEURS DE VACHES SUISSES.

MM. DREVET père et fils arriveront lundi 27 à Villefranche, avec quarante-cinq Vaches Fruitières venant de Berne et de Fribourg (Suisse). (160)

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon, Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

CRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune.—Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8067)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur **GAS**, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)